Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_053-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PAUMIER Vanessa, TRÉMOUREUX Audrey, MM : CHEREL Emmanuel, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, GUILLOT Sandrine

Absents ayant donné procuration : PENIGUEL Anne-Laure, MARTIN Alice, BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, VENET Clément, VOLAND Christian

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDROT Jean-Marc

20226_53 – Approbation de la convention de sous-occupation de l'internat du collège Gaël Taburet par la Commune à l'association GMCK à l'occasion de la Champions League 2026

Par délibération du 30 mars 2026, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition de l'internat du Gaël Taburet à la commune du 12 juin 2026 au 15 juin 2026, à l'occasion de l'organisation du tournoi de la Champions League 2026.

Il est proposé de consentir une sous-occupation de l'internat du collège à l'association FCGM organisatrice de l'évènement. Les chambres de l'internat seront occupées par les coachs des équipes présentes au tournoi. Une surveillance de l'équipement sera assurée par des personnes désignées par le GMCK et approuvée par la commune, détenant l'habilitation électrique et ayant une connaissance des règles de secourisme et d'incendie.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Considérant l'intérêt d'optimiser l'utilisation des bâtiments présents sur la commune en organisant la mise à disposition de l'internat à la commune pour permettre l'hébergement de participants à des évènements de grande ampleur sur le territoire,

Sur rapport de M. Jean-Marc Gendrot, adjoint au maire délégué aux bâtiments,
Le Conseil Municipal :

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 04/05/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_053-DE

Approuve la convention de sous-occupation de l'internat du collège Gaël Taburet consentie par la Commune au GMCK à l'occasion de l'édition 2026 de la Champions League ci-annexée

Autorise le maire ou son représentant à cette convention ainsi que toute convention de sous-location de l'internat répondant aux mêmes modalités, ainsi que leurs éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN